GIP Haute Marne

Chaumont, le 22 MARS 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 mars 2022
COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Marc FEVRE, Vice-Président du GIP Haute-Marne, le vendredi 11 mars 2022 à 15h00, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (6)

M. Jean-Marc FEVRE,	Vice-Président
M. Hervé GÉRIN,	Sous-Préfet de Saint-Dizier, représentant l'Etat
M. Alain MALINGREY,	Maire de Thonnance-les-Joinville
M. Etienne MARASI,	Représentant le Président du conseil régional
M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller départemental
M. Damien THIERIOT,	Conseiller départemental

Membres excusés et représentés (2)

M. Nicolas LACROIX,	Président
M. Patrice TORRES,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne

Participaient également (8)

Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne
M. Olivier DESCHARMES,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne ;
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne
Mme Stéphanie PROBERT	Responsable Administratif GIP Haute-Marne
M. Alain SABATIER	EDF – Directeur Développement Economique,
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL
M. Mohamed TEMIME	Préfecture de la Haute-Marne – Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire

Huit administrateurs sont présents ou représentés soit huit voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

Nicolas LACROIX est retenu par une réunion de Présidents de Conseil départementaux du Grand Est et par une réunion de concertation sur la déviation de la route départementale 60 aux abords de Saudron.

Jean-Marc FEVRE assure la présidence de l'assemblée générale.

Préalablement au conseil d'administration, un comité exécutif a pu examiner 69 dossiers pour un financement global du GIP de 5,2 M€.

62 dossiers ont été actés et cinq nécessitent une approbation par le conseil d'administration car le montant de financement proposé excède les délégations accordées au comité exécutif.

Décisions du conseil d'administration

Contrat rural de Saudron 2021-2026 **(22-01)**

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement sur le contrat rural de Saudron, tel que figurant en annexe et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des douze opérations retenues, dont le coût global s'élève à 2.380.000 € (HT ou TTC).

Chacune des douze opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

L'action 22-31 du programme d'activité 2022 permet de financer ces opérations au taux maximum de 80 % en complément des autres aides publiques susceptibles d'être attendues.

Contrat de centralité de Joinville 2021-2026 **(22-02)**

Le conseil d'administration décide par sept voix (M. Ollivier ne prend pas part au vote), de se prononcer favorablement, au titre de l'action 22-30 « contrats de centralité », sur le contrat de centralité de Joinville 2021-2026 et d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute Marne et la ville de Joinville.

Le contrat de centralité de Joinville 2021-2026 comporte 21 opérations réparties comme suit :

Maître d'ouvrage	Nombre d'opérations	Coût total	Subvention GIP 52 sollicitée	Taux
Ville de Joinville	15	5.287.500 € HT	2.306.000 €	44 %
HAMARIS	6	17.720.000 € TTC	2.694.000 €	15 %
TOTAL	21	23.007.500 € HT ou TTC	5.000.000 €	22 %

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Joinville 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 21 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention pourra être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 10.000 € pour Joinville.

M. Ollivier rappelle que ce contrat permet à la commune de mener à bien plus rapidement les projets listés. Il est donc important d'avoir une continuité et une lisibilité des opérations d'un contrat à un autre. Une clause de revoyure est également indispensable.

Il regrette que la demande faite à la commune de revoir à la baisse le montant du contrat ait été tardive.

Il lui a été répondu que le précédent contrat était de 5,2 M€ et comptait les mêmes maîtres d'ouvrage.

M. Fèvre félicite le Monsieur le Maire de Joinville pour la dynamique d'investissement notamment sur les réhabilitations qui contribuent à valoriser la ville.

Contrat de centralité de Langres 2021-2026 **(22-03)**

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement, au titre de l'action 22-30 « contrats de centralité », sur le contrat de centralité de Langres 2021-2026 et d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute Marne, la ville de Langres et la Communauté de communes du Grand Langres.

Le contrat de centralité de Langres 2021-2026 comporte 20 opérations. Leur coût total s'élève à 17.656.890 € HT avec un volume global de subventions représentant 5.259.356 €, soit 30 %.

Toutefois, les montants de financement sollicités sur les projets (5.259.356 €) étant supérieurs à l'enveloppe attribuée par le groupement pour la période 2021-2026 (5.000.000 €), le groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de ville de Langres dans la limite d'une enveloppe globale de 5.000.000 €. Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Langres 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 20 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention pourra être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 15.000 € pour Langres.

8454 - Commune de Rives-Dervoises - création d'un groupe scolaire sur l'ancien site du lycée agricole de Droyes **(22-04)**

Le conseil d'administration décide d'accorder à la commune de Rives-Dervoises, une aide pour la création d'un groupe scolaire sur l'ancien site du lycée agricole de Droyes dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.869.124 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 25%, dans la limite de 458.940 €, au titre de l'action 22-24 "Groupes scolaires".

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (100.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

8455 - Commune de Rives-Dervoises - création d'une résidence seniors de huit logements **(22-05)**

Le conseil d'administration décide d'accorder à la commune de Rives-Dervoises, une aide pour la création d'une résidence séniors de huit logements sur l'ancien site du lycée agricole de Droyes dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.924.617 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 26%, dans la limite de 507.069 €, au titre de l'action 22-20 "Habitat locatif à titre de résidence principale".

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (35.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

8456 - Commune de Rives-Dervoises - création de 12 logements partagés dans l'ancien lycée agricole de Droyes **(22-06)**

Le conseil d'administration décide d'accorder à la commune de Rives-Dervoises, une aide pour la création de 12 logements partagés dans l'ancien lycée agricole de Droyes dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.635.126 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 24%, dans la limite de 389.781 €, au titre de l'action 22-20 "Habitat locatif à titre de résidence principale".

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (35.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Sur les trois opérations de la commune de Rives-Dervoises, M. Fèvre note que la coexistence de plusieurs activités sur un même lieu peut entraîner quelques complexités dans la gestion et le fonctionnement de l'ensemble.

M. Thieriot indique que les mêmes questionnements se sont exprimés, lors de la 4ème commission du conseil départemental de la Haute-Marne qui a examiné ce projet.

8444 - Commune de Nogent - réhabilitation de l'ex-Hôtel du Commerce **(22-07)**

Le conseil d'administration décide d'accorder une aide à la commune de Nogent pour la réhabilitation de l'ex-Hôtel du Commerce dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 3.033.999 € HT.

Au titre de l'action 22-07 "Investissements à vocation économique en location simple", cette aide s'élève à 28%, dans la limite de 862.108 €.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (100.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

M. Ollivier demande si un gérant a été identifié.

M. Masson répond par l'affirmative tout en indiquant que la durée de réalisation d'une telle opération de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique peut poser problème car le gérant pressenti doit attendre l'achèvement pour s'engager dans son nouveau projet professionnel.

M. Fèvre demande de combien de chambres, l'hôtel sera composé. L'hôtel dispose de 15 chambres et la salle de restaurant 80 couverts.

8486 - Conseil départemental de la Haute-Marne - aménagement de la RD 635 - suppression du PN22 - phase étude avant projet **(22-08)**

Le conseil d'administration décide dans le cadre l'aménagement de la RD 635 :

- d'accorder au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide pour la phase étude avant-projet de la suppression du passage à niveau n°22 dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 450.000 € HT.

  Cette aide s'élevera à 35 %, dans la limite de 157.500 €, au titre de l'action 2.1.3 du Projet de Développement du Territoire (PDT) pour l'accompagnement de CIGEO. Ce projet a été approuvé par la décision de l'assemblée générale du groupement du 23 septembre 2019 donnant délégation au conseil d'administration pour le financement des opérations inscrites aux voltes 1 et 2 du PDT.
- d'approuver la convention ci-jointe relative aux modalités de réalisation d'une étude de niveau avant-projet et des procédures administratives nécessaires pour l'aménagement de la RD 635 dans le cadre de la suppression du passage à niveau n°22 sur le territoire de la Ville de Saint-Dizier.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h00, la séance est levée.

Le Commissaire du Gouvernement

2 8 MARS 2022

Le Président

Nicolas LACROIX

PS : engagements et fonds de roulement

Au 11 mars 2022 et sous réserve du contrôle économique et financier, le fonds de roulement s'élève à 95.650.181,71 € compte tenu du résultat prévisionnel 2021.

Le cumul des engagements en gestion restant à verser en 2022 s'élève à 71.496.482,63 € (hors les 8.968.425,00 € d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds restant disponibles pour des engagements financiers en 2022 s'élèvent à 24.153.699,08 €.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU VENDREDI 11 MARS 2022	N°22-01
OBJET : Contrat rural de Saudron 2021-2026	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Depuis 2013, le GIP Haute-Marne accompagne financièrement la commune de Saudron dans le cadre du contrat rural de Saudron. Ce contrat prévoit un partenariat du GIP Haute-Marne renforcé pour cette commune d'accueil des installations et équipements de l'ANDRA.

Le financement du GIP Haute-Marne vise à compléter les autres aides publiques pour porter le cumul des aides au taux maximum d'aides publiques autorisé, au cas particulier de cette collectivité.

Bilan du contrat rural 2013-2020

Par délibération du 25 mars 2013, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat rural de Saudron 2013-2020, qui comportait initialement dix opérations. Le coût total était estimé à 1.490.072 €.

A fin 2020, après révision, le contrat rural de Saudron comprenait douze opérations pour un montant de 2.193.729 €.

Le Groupement a financé sept dossiers sur les douze et a octroyé globalement 542 027 € de subventions sur un montant de travaux éligibles de 918.337 € HT ou TTC (taux global d'aide de 59 %).

Le programme a été réalisé à 58 %.

Contrat rural 2021-2026

Afin d'assurer la poursuite d'un appui significatif du Groupement dans les projets majeurs de la commune, il a été demandé à celle-ci de proposer un nouveau contrat pour la période 2021-2026.

Par courrier du 29 mars 2021, M. le Maire de Saudron a soumis au GIP Haute-Marne une liste de douze opérations, actualisée le 31 janvier 2022, représentant un montant de travaux de 2.380.000 €.

L'action 22-31 du programme d'activité 2022 permet toujours de financer ces opérations au taux maximum de 80 % en complément des autres aides publiques susceptibles d'être attendues.

Il est proposé au conseil d'administration de valider le contrat rural de Saudron, tel que figurant en annexe à la présente délibération, et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des douze opérations retenues, dont le coût global s'élève à 2.380.000 € (HT ou TTC).

Chacune des douze opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX POUR
DECIDE

de se prononcer favorablement sur le contrat rural de Saudron, tel que figurant en annexe à la présente délibération, et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des douze opérations retenues, dont le coût global s'élève à 2.380.000 € (HT ou TTC).

Chacune des douze opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

L'action 22-31 du programme d'activité 2022 permet de financer ces opérations au taux maximum de 80 % en complément des autres aides publiques susceptibles d'être attendues.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	**Chaumont, le** 22 MARS 2022 **LE PRESIDENT**

28 MARS 2022

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU	N°22-02
OBJET : Contrat de centralité de Joinville 2021-2026	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	1

Bilan du contrat de ville 2010-2014

Délibération du CA du GIP 52 du 7 novembre 2011 : programme d'opérations d'un montant global de 13.367.868 € HT – Subvention limitée à 5.285.147 € (40 %).

A fin 2014, le programme avait été réalisé à 25 % puisque les travaux programmés dans le cadre du contrat de ville avaient été engagés à hauteur de 3.280.355 €, le GIP ayant octroyé une aide globale de 1.300.729 € (40 %).

Bilan du contrat de ville 2015-2020

Au départ, le contrat de ville était commun à la Ville de Joinville et à la Communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne. Un contrat spécifique à la CCBJC a été établi courant 2019.

Ville de Joinville

Au total sept maquettes ont été soumises au CA du GIP 52.

Maîtrise d'ouvrage diverse : Ville de Joinville, Association Oh'Is, Hamaris, Hôpital Sainte-Croix.

Septième maquette présentée au CA du 23 septembre 2019 : 53 opérations d'un montant global de 21.921.663 € (HT ou TTC) – Volume global de subvention de 7.412.384 € (34 %).

Les montants de financement sollicités sur les projets (7.412.384 €) étaient supérieurs à l'enveloppe attribuée par le Groupement pour la période 2015-2020, soit 5.285.147 € (identique au contrat 2010-2014 qui était destiné à la Ville de Joinville et à la CCBJC).

Le GIP Haute-Marne a finalement engagé 4.670.328 € sur ces projets (88 % de l'enveloppe proposée par le GIP Haute-Marne), dont 4.151.040 € (89 %) ont été versés à mi-février 2022.

Proposition de nouveau contrat de centralité 2021-2026

Par courrier en date du 11 septembre 2020, il a été proposé à la Ville de Joinville de transmettre au Groupement la liste des opérations qu'elle souhaiterait y voir figurer.

En s'inspirant des règles instituées par le conseil départemental de la Haute-Marne pour la contractualisation, le GIP Haute-Marne a décidé de mettre en place de nouvelles modalités d'intervention. Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constituera une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention pourra être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération sera de 15 000 € pour Chaumont, Langres et Saint-Dizier et de 10 000 € pour Joinville.

Les opérations proposées par la Ville de Joinville, et sur lesquelles le conseil municipal sera appelé prochainement à délibérer, sont les suivantes :

Axe 1 : Urbanisme et habitat

- **Action 1-1 : Fonds commun d'intervention – façades, patrimoine, habitat**

La Ville de Joinville a mis en place un dispositif incitatif d'aide à la rénovation des logements et à la rénovation des façades, avec un volet patrimoine qui intègre également la restauration des

toitures en tuiles traditionnelles (canal, violon, plates...) et des menuiseries extérieures en bois notamment.

Le dispositif de la Ville permet d'articuler plusieurs sources de financement public (ANAH, OPAH RU, FISAC, Région), pour des financements incitatifs de 40 à 60 %.

L'aide au bâti privé permet d'accompagner la montée en puissance du Site Patrimonial Remarquable (SPR) tout en ayant un effet levier pour reconquérir le tissu urbain délaissé.

- ◆ Coût prévisionnel : 1 000 000 € HT
- ◆ GIP : 350 000 € (35 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- **<u>Action 1-2 : Acquisitions foncières et purges - rénovations - démolitions dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg</u>**

La Ville de Joinville utilise l'ensemble des dispositifs juridiques pour mettre en œuvre la maîtrise du foncier bâti, souvent délaissé, afin de lui redonner une nouvelle fonction.

Entre démarches d'expropriations puis mise en sécurité avant réhabilitation des immeubles, la commune met tout en œuvre pour trouver une solution de sortie de vacance et de dégradation adaptée à chaque immeuble.

Les immeubles concernés se situent : 45 rue de la Pitié, 1 avenue Carnot, 2 rue Philippe Lebon, 4-6-8 rue du Pontcelot, 5-7 rue des Royaux, 6 rue Saint-Jacques, 6-7 rue des Ursulines, 7 rue du Faubourg Saint-Jacques, 7-9 rue de la Côte du Château, 20-22-24 rue des Marmouzets, 10 rue Camille Gillet, 21 rue des Marmouzets, 22 rue des Capucins, 31 rue Aristide Briand, 32 rue des Royaux, 38 rue de la Harpe, 44 rue de la Harpe, Passage du Terme et friche industrielle AVK (rue Mauclère et Quai des Peceaux).

- ◆ Coût prévisionnel : 150 000 HT
- ◆ GIP : 60 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- **<u>Action 1-3 : Relance économique des commerces et artisans du centre-ville (rénovation des boutiques et aides à l'installation des commerçants)</u>**

Comme de nombreux centres-villes, celui de Joinville connaît des difficultés structurelles aggravées par l'étalement commercial en périphérie et une baisse de 30 % de la population depuis 40 ans.

La mise en place d'une aide à la rénovation des commerces du centre-ville est l'un des dispositifs complémentaires mis en place pour maintenir le tissu de commerces existants et en attirer de nouveaux.

Les travaux éligibles concernent notamment la devanture, l'enseigne, la rénovation de l'appareil productif.

- ◆ Coût prévisionnel : 150 000 € HT
- ◆ GIP : 75 000 € (50 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Axe 2 : Patrimoine et paysage

- **<u>Action 2-1 : Restauration et mise en sécurisation de l'église Notre-Dame</u>**

Construite au XIIe siècle et maintes fois remaniée jusqu'au XIXe siècle, l'église Notre-Dame a besoin d'une restauration globale.

Des travaux, financés par le GIP Haute-Marne ont déjà été entrepris les années passées sur le portail Renaissance, l'orgue, le plancher, les abords dont le parvis.

Il est aujourd'hui notamment envisagé la restauration de l'ensemble du clocher.

- ◆ Coût prévisionnel : 2 500 000 € HT
- ◆ GIP : 1 250 000 € (50 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- **Action 2-2 : Restauration d'objets et mobiliers – Eglise Notre-Dame et Hôtel de Ville**

En parallèle de la restauration de l'église Notre-Dame et de l'Hôtel de Ville, les nombreux objets d'art qui s'y trouvent vont faire l'objet d'une restauration, d'une sécurisation et d'une mise en valeur.

- ◆ Coût prévisionnel : 50 000 € HT
- ◆ GIP : 20 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- **Action 2-3 : Restauration du petit patrimoine – cimetière communal et cimetière juif**

La Ville de Joinville souhaite entreprendre des travaux de restauration du petit patrimoine du cimetière communal et du cimetière juif, notamment les sculptures des tombes.

- ◆ Coût prévisionnel : 50 000 € HT
- ◆ GIP : 20 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- **Action 2-4 : Mise en valeur de la colline du château d'en haut**

La colline de l'ancien château d'en haut surplombe Joinville. Elément structurant du paysage urbain, longtemps délaissée et couverte de végétation, la colline fait l'objet, depuis 2010, de travaux réguliers de défrichement et de restauration.

Ce travail doit se poursuivre avec notamment la restauration de nombreux murs, la création ou la consolidation de cheminements, l'installation d'une signalétique. Par ailleurs, l'ensemble doit être remis peu à peu en culture, comme autrefois avec des vignes, des vergers…

- ◆ Coût prévisionnel : 150 000 € HT
- ◆ GIP : 60 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- **Action 2-5 : Restauration de l'Auditoire**

Ancien tribunal seigneurial, l'Auditoire est aussi bien un lieu d'animations culturelles et de conférences (grande salle du rez-de-chaussée), qu'un site historique et touristique animé par l'Association Sauvegarde du Patrimoine.

Malgré des travaux réguliers menés depuis les années 1980, les toitures n'ont jamais fait l'objet d'une reprise complète qui puisse assurer une mise hors d'eau, sur le long terme, du bâtiment.

La Ville de Joinville souhaite engager une restauration de l'ensemble des toitures et une mise aux normes, notamment électrique.

- ◆ Coût prévisionnel : 100 000 € HT
- ◆ GIP : 40 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Axe 3 : Services et équipements publics

- **Action 3-1 : Travaux de réhabilitation de locaux pour le Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM) – anciennes écoles des quartiers neufs, rue Albert Gigoux**

Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) est une entité juridique indépendante, créée par la Loi de 2005 et organisée en association Loi 1901. Il regroupe, autour d'un projet commun, des adultes souffrant de troubles psychiques et/ou cognitifs.

Un diagnostic réalisé à Joinville, a identifié la nécessité de développer ce type de structure.

L'opportunité de libération de locaux des écoles des quartiers neufs, après leur transfert dans le nouveau groupe scolaire, permet d'y installer le GEM.

- ◆ Coût prévisionnel : 70 000 € HT
- ◆ GIP : 14 000 € (20 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- **Action 3-2 : Vidéoprotection de l'espace public – Quartiers neufs**

La vidéoprotection est actuellement déployée sur une grande partie du centre-ville et les forces de l'ordre préconisent de développer un réseau similaire dans les quartiers neufs de Joinville.

- ◆ Coût prévisionnel : 50 000 € HT
- ◆ GIP : 10 000 € (20 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- **Action 3-3 : Rénovation des équipements sportifs communaux (stade Varinot et terrains de tennis Château du Grand Jardin et Champ de Tir)**

Si certains équipements sportifs ont été transférés à l'intercommunalité, certains sont restés d'intérêt communal et sont obsolètes.

Les terrains de tennis de plein air qui jouxtent le Château du Grand Jardin sont dans un état vétuste. Appréciés des joueurs et encore très utilisés, ils doivent faire l'objet d'une rénovation afin de les remettre aux normes actuelles.

Par ailleurs, le stade municipal historique situé dans le faubourg Sud, le stade Varinot, est le seul qui soit qualifié pour recevoir des compétitions de football, le stade du Champ de Tir étant pluridisciplinaire mais non reconnu par la discipline en raison de la présence de la piste d'athlétisme. La rénovation du stade Varinot est indispensable pour la poursuite de l'entraînement et des compétitions.

- ◆ Coût prévisionnel : 150 000 € HT
- ◆ GIP : 60 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- **Action 3-4 : Rénovation de l'éclairage public rue Aristide Briand, rue des Mésanges, rue Plante-Madame, rue du Haut-Chêne, rue des Hêtres, rue des Erables, rue du Bois Perrine, avenue Antoine de Saint-Exupéry**

Une grande partie des éclairages publics de Joinville sont obsolètes, que ce soit dans le centre ancien ou dans les quartiers neufs.

Les luminaires ne répondent plus aux normes en matière d'économie d'énergie et de lutte contre la pollution lumineuse. Aussi, un programme pluriannuel, intégrant la charge d'aménagement, prévoit leur remplacement progressif.

Sont concernées les rues Aristide Briand, des Mésanges, Plante-Madame, du Haut-Chêne, des Hêtres, des Erables, du Bois Perrine et avenue Antoine de Saint-Exupéry.

- ◆ Coût prévisionnel : 150 000 € HT
- ◆ GIP : 60 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- **Action 3-5 : Extension du cimetière communal et de son parking**

Le cimetière communal doit faire l'objet d'une réhabilitation globale. Les travaux prévus sont notamment les suivants :

- extension du cimetière en raison du nombre limité d'espaces disponibles,
- réhabilitation de certaines tombes anciennes (tombes souvent inclinées, avec un dénivellement important),
- réfection des allées dégradées par les eaux pluviales,
- réfection du chemin piétonnier,
- mise en place d'une signalétique permettant aux visiteurs de localiser des sépultures.

L'infiltration des eaux sera facilitée par la limitation des revêtements imperméables et par la création d'espaces plantés et enherbés.

Enfin, le parking actuel n'a jamais été aménagé et nécessite une clarification générale du stationnement.

- ◆ Coût prévisionnel : 457 500 € HT
- ◆ GIP : 183 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- **Action 3-6 : Signalétique**

Village Etape et Petite Cité de Caractère depuis 2014 et 2015, Joinville prête une grande attention à l'orientation des touristes. En parallèle, un travail avec la population locale est nécessaire pour inciter à limiter l'utilisation de la voiture individuelle pour les petites distances, tandis qu'un travail est aussi mené pour limiter la publicité dans l'espace public.

Afin de répondre à tous ces enjeux, une signalétique routière et piétonne est déployée depuis plusieurs années. La Ville de Joinville entend la poursuivre. Soumise à une charte précise, elle permet d'harmoniser la perception de l'espace, des commerces et des services au sein de la ville.

- ◆ Coût prévisionnel : 60 000 € HT
- ◆ GIP : 24 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- **Action 3-7 : Aires de jeux pour enfants « city stade » et terrain à bosses sur le plateau sportif du Champ de Tir, aux quartiers neufs**

La Ville de Joinville possède actuellement deux aires de jeux pour enfants.

Celle du parc du Petit Bois a fait l'objet d'une rénovation complète en 2018, ce qui a contribué à son attractivité actuelle.

Une autre aire de jeux, située dans les quartiers neufs (plateau sportif du Champ de Tir) nécessite d'être rénovée.

En complément, un « city stade » et un terrain à bosses viendront compléter l'offre de jeux, pour tous les âges, aux habitants des quartiers neufs.

- ◆ Coût prévisionnel : 200 000 € HT
- ◆ GIP : 80 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Axe 4 : Habitat social

- **Action 4-1 : Rénovation – démolition – construction de logements sociaux en centre-ville : 20-22-24-26 rue des Marmouzets et 1 rue des Chanoines**

A la croisée de la revitalisation du centre-bourg et du redéploiement du parc d'habitat social sur l'ensemble de la commune, des actions ciblées permettent de proposer une nouvelle offre de logements en centre-ville.

Il s'agit d'utiliser des bâtiments en déshérence dont le portage foncier est assuré par la Ville de Joinville afin que le bailleur HAMARIS puisse y créer des logements en rénovation lourde. C'est ainsi une nouvelle offre de logements sociaux atypiques, en cœur de ville et à valeur patrimoniale, qui permet en même temps de résorber de la vacance structurelle du tissu urbain ancien.

Ces opérations concernent les immeubles situés 20-22-24-26 rue des Marouzets et 1 rue des Chanoines.

- ◆ Coût prévisionnel : 1 440 000 € TTC
- ◆ GIP : 576 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : HAMARIS

Rénovation/démolition/construction de logements sociaux dans le Quartier de la Madeleine

Construit dans les années 1960, et malgré des opérations régulières de remise à niveau et de remise aux normes, le Quartier de la Madeleine offre aujourd'hui un parc de logements sociaux vétustes et inadaptés à la demande des locataires.

Afin de redonner de l'attractivité locative à l'ensemble du quartier, les opérations de travaux lourds suivantes sont prévues :

- **Action 4-2 : Démolition de 116 logements – Quartier de la Madeleine**

- ◆ Coût prévisionnel : 1 740 000 € TTC
- ◆ GIP : 174 000 € (10 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : HAMARIS

- **Action 4-3 : Construction de 40 logements individuels – Quartier de la Madeleine**

- ◆ Coût prévisionnel : 6 600 000 € TTC
- ◆ GIP : 660 000 € (10 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : HAMARIS

- **Action 4-4 : Construction de 26 logements collectifs – Quartier de la Madeleine**

- ◆ Coût prévisionnel : 3 640 000 € TTC
- ◆ GIP : 364 000 € (10 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : HAMARIS

- **Action 4-5 : Réhabilitation thermique de 62 logements collectifs**

- ◆ Coût prévisionnel : 3 100 000 € TTC
- ◆ GIP : 620 000 € (20 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : HAMARIS

- **Action 4-6 : Restructuration en logement d'hébergement social de 16 logements collectifs – Quartier de la Madeleine**

- ◆ Coût prévisionnel : 1 200 000 € TTC
- ◆ GIP : 300 000 € (25 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : HAMARIS

Le conseil d'administration est appelé à se prononcer, au titre de l'action 22-30 « contrats de centralité », sur le contrat de centralité de Joinville 2021-2026.

Le tableau récapitulatif des opérations figurant dans le contrat de centralité 2021-2026 de la Ville de Joinville est annexé à la présente délibération.

Le contrat de centralité de Joinville 2021-2026 comporte 21 opérations réparties comme suit :

Maître d'ouvrage	Nombre d'opérations	Coût total	Subvention GIP 52 sollicitée	Taux
Ville de Joinville	15	5.287.500 € HT	2.306.000 €	44 %
HAMARIS	6	17.720.000 € TTC	2.694.000 €	15 %
TOTAL	21	23.007.500 € HT ou TTC	5.000.000 €	22 %

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Joinville 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 21 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Il est rappelé que chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et qu'un maximum de trois dossiers de demande de subvention pourra être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 10 000 € pour Joinville.

Le conseil d'administration est invité par ailleurs à autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne et la Ville de Joinville.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR SEPT VOIX POUR (M. Bertrand Ollivier ne prend pas part au vote)
DECIDE

de se prononcer favorablement, au titre de l'action 22-30 « contrats de centralité », sur le contrat de centralité de Joinville 2021-2026 tel que figurant dans le tableau annexé à la présente délibération et d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne et la Ville de Joinville.

Le contrat de centralité de Joinville 2021-2026 comporte 21 opérations réparties comme suit :

Maître d'ouvrage	Nombre d'opérations	Coût total	Subvention GIP 52 sollicitée	Taux
Ville de Joinville	15	5.287.500 € HT	2.306.000 €	44 %
HAMARIS	6	17.720.000 € TTC	2.694.000 €	15 %
TOTAL	21	23.007.500 € HT ou TTC	5.000.000 €	22 %

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Joinville 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 21 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention pourra être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 10 000 € pour Joinville.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE (M. Bertrand Ollivier ne prend pas part au vote)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 28 MARS 2022	**Chaumont, le** 22 MARS 2022 **LE PRESIDENT**

Contrat de Centralité de Joinville 2021-2026
Annexe à la délibération du CA du 11 mars 2022

OPERATION		Localisation	Maître d'ouvrage	Montant des travaux	HT ou TTC	Participation GIP	
						Montant	%
AXE 1 - URBANISME ET HABITAT							
1-1	Fonds commun d'intervention - façades, patrimoine, habitat	Toute la commune	Ville de Joinville	1 000 000	HT	350 000	35%
1-2	Acquisitions foncières et purges - rénovations - démolitions dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg	* 45 rue de la Pitié * 1 avenue Carnot * 2 rue Philippe Lebon * 4-6-8 rue du Pontcelot * 5-7 rue des Royaux * 6 rue Saint-Jacques * 6-7 rue des Ursulines * 7 rue du Faubourg Saint-Jacques * 7-9 rue de la Côte du Château * 20-22-24 rue des Marmouzets * 10 rue Camille Gillet * 21 rue des Marmouzets * 22 rue des Capucins * 31 rue Aristide Briand * 32 rue des Royaux * 38 rue de la Harpe * 44 rue de la Harpe * Passage du Terme * Friche industrielle AVK (rue Mauclère et Quai des Peceaux)	Ville de Joinville	150 000	HT	60 000	40%
1-3	Relance économique des commerces et artisans du centre-ville (rénovation des boutiques et aides à l'installation des commerçants)	Centre-ville	Ville de Joinville	150 000	HT	75 000	50%
AXE 2 - PATRIMOINE ET PAYSAGE							
2-1	Restauration et mise en sécurisation de l'église Notre-Dame	Eglise Notre-Dame	Ville de Joinville	2 500 000	HT	1 250 000	50%
2-2	Restauration d'objets et mobiliers	Eglise Notre-Dame et Hôtel de Ville	Ville de Joinville	50 000	HT	20 000	40%
2-3	Restauration du petit patrimoine	Cimetière communal et cimetière juif	Ville de Joinville	50 000	HT	20 000	40%
2-4	Mise en valeur de la colline du château d'en haut	Colline du château d'en haut	Ville de Joinville	150 000	HT	60 000	40%
2-5	Restauration de l'Auditoire	Auditoire	Ville de Joinville	100 000	HT	40 000	40%
AXE 3 - SERVICES ET EQUIPEMENTS PUBLICS							
3-1	Travaux de réhabilitation de locaux pour le Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM)	Anciennes écoles des quartiers neufs - rue Albert Gigoux	Ville de Joinville	70 000	HT	14 000	20%
3-2	Vidéoprotection de l'espace public	Quartiers neufs	Ville de Joinville	50 000	HT	10 000	20%
3-3	Rénovation des équipements sportifs communaux (stade Varinot et terrains de tennis)	Stade Varinot - Tennis château du Grand Jardin et Champ de Tir	Ville de Joinville	150 000	HT	60 000	40%
3-4	Rénovation de l'éclairage public	* rue Aristide Briand * rue des Mésanges * rue Plante-Madame * rue du Haut-Chêne * rue des Hêtres * rue des Erables * rue du Bois Perrine * avenue Antoine de Saint-Exupéry	Ville de Joinville	150 000	HT	60 000	40%
3-5	Extension du cimetière communal et de son parking	Cimetière communal	Ville de Joinville	457 500	HT	183 000	40%
3-6	Signalétique	Toute la commune	Ville de Joinville	60 000	HT	24 000	40%
3-7	Aires de jeux pour enfants "city stade" et terrain à bosses sur le plateau sportif des quartiers neufs	Plateau du Champ de Tir	Ville de Joinville	200 000	HT	80 000	40%
	SOUS-TOTAL VILLE DE JOINVILLE			5 287 500		2 306 000	44%
AXE 4 - HABITAT SOCIAL							
4-1	Rénovation - démolition - construction de logements sociaux en centre-ville	* 20-22-24-26 rue des Marmouzets * 1 rue des Chanoines	HAMARIS	1 440 000	TTC	576 000	40%
4-2	Démolition de 116 logements	Quartier de la Madeleine	HAMARIS	1 740 000	TTC	174 000	10%
4-3	Construction de 40 logements individuels	Quartier de la Madeleine	HAMARIS	6 600 000	TTC	660 000	10%
4-4	Construction de 26 logements collectifs	Quartier de la Madeleine	HAMARIS	3 640 000	TTC	364 000	10%
4-5	Réhabilitation thermique de 62 logements collectifs	Quartier de la Madeleine	HAMARIS	3 100 000	TTC	620 000	20%
4-6	Restructuration en logement d'hébergement social de 16 logements collectifs	Quartier de la Madeleine	HAMARIS	1 200 000	TTC	300 000	25%
	SOUS-TOTAL HAMARIS			17 720 000		2 694 000	15%
	TOTAL GENERAL			23 007 500		5 000 000	22%

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 11 MARS 2022	N°22-03
OBJET : **Contrat de centralité de Langres 2021-2026**	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Bilan du contrat de ville 2010-2014 – Contrat commun Ville de Langres et Communauté de communes du Grand Langres (CCGL)

Programme de 5 opérations d'un coût total estimé à 22.761.700 € HT – Subvention limitée à 6.090.000 € (27 %).

A fin 2014, deux opérations réalisées :

- la construction du centre aquatique sous maîtrise d'ouvrage de la CCGL,

- la rénovation de la place Diderot sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Langres,

pour un montant global de travaux de 10.170.051 € HT et une aide du GIP Haute-Marne de 3.009.614 €.

Programme de travaux réalisé à 49 %.

Bilan du contrat de ville 2015-2020 – Contrat commun Ville de Langres et CCGL

Programme de 21 opérations d'un coût total estimé à 24.871.464 € HT – subvention d'un montant de 7.357.549 € limitée à 6.790.000 € (26 %).

A fin 2020, les 21 opérations ont été engagées pour un montant de subvention de 6.790.000 €, dont 6.390.000 € au profit des collectivités.

Programme de travaux réalisé à 100 %.

Contrats de centralité 2021-2026

Pour la nouvelle mandature, le GIP Haute-Marne propose de renouveler son soutien aux politiques des villes dans le cadre de contrats pluriannuels.

En s'inspirant des règles instituées par le conseil départemental de la Haute-Marne pour la contractualisation, le GIP Haute-Marne a décidé de mettre en place de nouvelles modalités d'intervention. Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constituera une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention pourra être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération sera de 15 000 € pour Chaumont, Langres et Saint-Dizier et de 10 000 € pour Joinville.

Contrat de centralité 2021-2026 de la Ville de Langres et de la CCGL

La Ville de Langres et la CCGL ont transmis la liste des opérations qu'elles souhaiteraient voir figurer dans le nouveau contrat de centralité.

Elles proposent un contrat commun avec trois degrés de priorités :

- priorité 1 : 5.259.356 € de subventions
- priorité 2 : 2.313.000 € de subventions
- priorité 3 : 4.315.400 € de subventions

soit 11.887.756 € au total.

Les deux collectivités délibèreront sur le contrat, en juin 2022 pour ce qui concerne la Ville de Langres, et en avril 2022 concernant la CCGL.

Le présent contrat de centralité porte sur les 20 opérations de priorité 1 réparties comme suit :

Maître d'ouvrage	Nombre d'opérations	Coût total HT	Subvention GIP 52 sollicitée	Taux
Ville de Langres	14	10.074.000 €	2.962.200 €	29 %
CCGL	6	7.582.890 €	2.297.156 €	30 %
TOTAL	20	17.656.890 €	5.259.356 €	30 %

Le détail de ces 20 opérations est le suivant :

Axe 1 : AMENAGEMENTS EN CENTRE HISTORIQUE

Opération 1-1 : Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du patrimoine (PSMV)

Le secteur sauvegardé de Langres a été créé par arrêté ministériel du 26 mars 1985. Il couvre un secteur de 70 ha correspondant au quartier historique.

L'évolution de la législation, des modes de restauration immobilière, des modes de vie, ainsi que les nombreuses questions qui se posent dans la gestion du secteur sauvegardé, ont conduit la commune de Langres et la communauté de communes du Grand Langres, par délibérations respectives des 1er décembre 2014 et 6 juin 2017, à se prononcer à l'unanimité pour prescrire la mise en révision du PSMV.

En plein cœur d'un dispositif de revitalisation du centre-bourg de Langres, il s'agit de définir un projet de centre-ville alliant développement urbain, création architecturale et préservation du patrimoine, de procéder à une évaluation patrimoniale des immeubles du quartier historique (réalisation du fichier d'immeubles) et d'intégrer des dispositions permettant d'allier mise en valeur et restauration patrimoniales, résorption de la vacance et qualité d'habitat durable, sans oublier l'espace public.

Une étude préalable à la mise en révision sera lancée début 2022. Elle sera prise en charge par la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est et par la CCGL. Le GIP Haute-Marne ne sera pas sollicité financièrement sur l'étude.

- ◆ Coût prévisionnel : 500.000 € HT
- ◆ GIP : 150.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage CCGL

Opération 1-2 : Brigade du patrimoine (5 ans)

La brigade du patrimoine de la ville de Langres est un dispositif technique qui intervient sur les remparts classés de façon préventive.

Contrairement aux interventions habituelles des entreprises qui traitent des désordres importants (en général des brèches déjà ouvertes), cette équipe municipale de tailleurs de pierre est spécialisée dans le remplacement de pierres « en tiroir », repoussant de quelques décennies les éventuelles interventions lourdes et curatives.

La brigade du patrimoine a un rôle d'intervenant régulier, ou ponctuel en fonction de l'urgence des désordres repérés. Elle joue également un rôle de veille et de conseil dans la priorisation et la planification des travaux.

Elle augmente la lisibilité de la restauration des remparts par la collectivité et fournit une aide logistique et technique précieuse au chantier d'insertion qui intervient sur un ouvrage fortifié avancé de la Citadelle (lunette 10).

Il est rappelé que le GIP Haute-Marne est par ailleurs partenaire du programme pluriannuel de restauration des remparts 2021-2026 avec un financement de 900.000 €, soit 15 % de 6.000.000 €, acté dans la convention du 7 décembre 2018.

- Coût prévisionnel : 600.000 € HT
- GIP : 120.000 € (20 %)
- Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Opération 1-3 : Aménagements Place de Verdun – Place Burelle – Rue Chambrûlard

Cette opération a pour objet :

- le réaménagement des espaces pour la mise en valeur des bâtiments significatifs (mairie, église des Carmes, Maison des Lumières),
- l'aménagement de cheminements véhicules et piétons en cohérence avec le centre historique et conformes aux réglementations en vigueur,
- l'intégration des besoins en infrastructures tels que les stationnements.

- Coût prévisionnel : 1.500.000 € HT
- GIP : 450.000 € (30 %)
- Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Opération 1-4 : Requalification de l'Ilot Morlot

La rue Cardinal Morlot, située dans le quartier historique de Langres, est un axe passant majeur, trait d'union entre la partie Nord de la ville avec notamment le Musée Diderot et l'hôtel de Ville, et la partie Sud plus commerçante.

L'îlot Morlot (22 – 24 – 26 – 28 rue Cardinal Morlot) est une friche urbaine située en plein cœur de la ville de Langres.

Dans le cadre du dispositif de revitalisation du centre-bourg de Langres et de sa politique de lutte contre l'habitat indigne, la communauté de communes du Grand Langres travaille à la requalification de cet îlot d'immeubles vacants, dans un état très dégradé, afin de regrouper ces bâtiments et d'y aménager sept logements sociaux avec ascenseur.

- Coût prévisionnel : 2.600.000 € HT
- GIP : 520.000 € (20 %)
- Maîtrise d'ouvrage CCGL

Opération 1-5 : Restauration du cinéma des jeunes

Le cinéma des jeunes, propriété de la Ville, est une bâtisse à laquelle tous les langrois continuent de se référer, même si le rideau est tombé sur l'écran en 1987.

La Municipalité a souhaité que cet équipement, aujourd'hui désuet puisqu'un autre cinéma a depuis ouvert ses portes à l'autre extrémité de la ville, puisse retrouver son essence artistique.

Entouré du « four au chapitre » (espace récemment acquis par la Ville et qui pourrait devenir une salle d'exposition), du « four des artiste » (maison accueillant les associations culturelles de la ville), et de l'école de danse, le cinéma des jeunes permettra de compléter le pôle culturel.

Construit autour des associations qui se sont constituées en collectif à cet effet, et notamment des compagnies de théâtre et de musique, le projet de rénovation du cinéma des jeunes vise à doter la ville de Langres d'une salle de répétition, de création et de diffusion des arts vivants d'une capacité de moins de 100 personnes.

- Coût prévisionnel : 700.000 € HT
- GIP : 210.000 € (30 %)
- Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Opération 1-6 : Requalification du chemin de ronde entre la Porte Boulière et le camping municipal

La Ville de Langres souhaite procéder à la requalification de la voirie du chemin de ronde, au-dessus des remparts, entre la Porte Boulière et le camping municipal.

Les travaux envisagés concernent :

- la réfection de la voirie en surface avec le traitement qualitatif des revêtements de surface, dans la continuité de la partie du chemin de ronde déjà rénovée,
- l'aménagement de l'accès au chemin de ronde depuis la rue des Terreaux, des stationnements pour les riverains au-dessus de la Port Neuve, ainsi que du carrefour avec la rue Bezançon,
- la création d'un réseau d'assainissement des eaux de ruissellement de surface.

Ces travaux permettront d'améliorer l'étanchéité de la voirie, de renforcer la stabilité des remparts et d'éviter la détérioration de la paroi extérieure des remparts.

- Coût prévisionnel : 420.000 € HT
- GIP : 126.000 € (30 %)
- Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Opération 1-7 : Requalification de voiries intra-muros : rue de la Charité, rue de la Boucherie, rues Lombard et Petit-Bie

Les travaux envisagés ont pour objet de restructurer et de moderniser les infrastructures vieillissantes de la ville d'une part, notamment pour une mise en conformité avec les réglementations en vigueur (accessibilité aux personnes à mobilité réduite) et de mettre en valeur le patrimoine bâti d'autre part.

Les rues concernées sont la rue de la Charité qui permet d'accéder aux services hospitaliers, la rue de la Boucherie située au cœur du centre historique, ainsi que les rues Lombard et Petit-Bie permettant l'accès piéton au cœur de ville depuis le parking Sous-Bie.

- Coût prévisionnel : 800.000 € HT
- GIP : 240.000 € (30 %)
- Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Opération 1-8 : Requalification de voiries extra muros : route de Peigney, rue de l'Etoile de Langres

Les travaux de requalification de voirie extra-muros projetés concernent la route de Peigney, liaison entre la ville et le lac de la Liez, ainsi que la rue de l'Etoile de Langres, principale artère de la zone industrielle des Franchises.

- Coût prévisionnel : 325.000 € HT
- GIP : 97 500 € (30 %)
- Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Opération 1-9 : Aménagement de la Place Diderot

La place Diderot a fait l'objet d'une réfection en 2012-2013. Deux ans après la livraison des travaux, il a été constaté une dégradation anormale des pavés et un mauvais écoulement des eaux pluviales. Le GIP Haute-Marne avait participé à hauteur de 579.614 € sur un coût global de 2.070.051 € HT (28 %).

Une action a été intentée en justice en 2018 et le rapport d'expertise a établi que les désordres proviennent essentiellement du fait de la non prise en compte de la dilatation liée à la chaleur et au froid, notamment lors de la pose des joints.

Les travaux comprendront la réfection du pavage sur la base des préconisations techniques du rapport d'expertise ainsi que l'aménagement de la place prenant en compte la mixité piétons et véhicules.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 400 000 € HT, dont 50 %, soit 200 000 € proviennent de l'indemnisation suite aux recours contre constructeurs.

- Coût prévisionnel : 400.000 € HT
- GIP : 120.000 € (30 %)
- Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Opération 1-10 : Modernisation des ascenseurs du parking Sous-Bie (portes palières)

Les paliers des remparts pour les ascenseurs inclinés sont d'origine et les ensembles portes palières ne disposent plus de capacités de réglages. Les visites techniques réglementaires imposent de reprendre le réglage des portes et des efforts de coincement. Par ailleurs les seuils en béton des portes sont dégradés et nécessitent d'être repris.

- Coût prévisionnel : 150.000 € HT
- GIP : 45.000 € (30 %)
- Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Opération 1-11 : Réhabilitation d'ouvrages d'art (liste ci-dessous)

Des travaux de réhabilitation doivent être entrepris sur les ponts et passerelles suivants :

- Ponts sur la Bonnelle : Moulin Saint-Sauveur, Moulin Roi, Chemin Saint-Sauveur, rue de la Bonnelle, rue du Chanoine Roussel, rue Massotte, rue aux Fées, rue du Pré Buzon,
- Quartiers neufs : Passerelle Blanchefontaine, Pont du Pré Buzon, Passerelle des Quartiers neufs,
- Voie verte : ouvrage d'art Impasse Maréchal, Pont rue des Sources, ouvrage d'art sur GR7,
- Voie Crémaillère : Pont Saint-Gilles, Viaduc hôpital,
- Pont sur la Marne route de Peigney,

- Ponts voie ferrée : Moulin Rouge, accès station d'épuration, route de Peigney, pont sous ZI des Franchises,
- Territoire de Corlée : buse rectangulaire rue de la Cognée, pont rue de la Mairie, pont rue du Moulin, pont et ouvrage ancien Moulin, buse rectangulaire ancienne station d'épuration.

- ◆ Coût prévisionnel : 500.000 € HT
- ◆ GIP : 150.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Axe 2 : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) ET SECURITE

Opération 2-1 : Mise en place de systèmes de vidéo-sécurité

L'objectif est d'améliorer l'efficience de l'outil actuel par le renforcement du parc de caméras et le remplacement des équipements obsolètes.

- ◆ Coût prévisionnel : 100.000 € HT
- ◆ GIP : 30.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Axe 3 : QUARTIER CITADELLE

Opération 3-1 : Quartier Citadelle – Construction d'un nouveau centre social et aménagement de locaux commerciaux

La maison de quartier, dénommée M2K, est devenue un centre social en 2017 et s'est affirmée, au fil des ans, comme un outil d'accueil, d'animation et de médiation sociale indispensable aux populations des quartiers neufs de la ville de Langres.

Ouverte toute l'année et proposant des activités adaptées à chaque classe d'âge, elle ne compte pas moins de 600 adhérents, pour une population totale des quartiers de 1 147 habitants. L'équipe d'animation s'est quant à elle progressivement étoffée et compte désormais une directrice, six permanents et sept saisonniers.

Si l'installation initiale de la maison de quartier dans les locaux d'un ancien groupe scolaire a répondu durant de nombreuses années aux besoins des populations, aujourd'hui, compte-tenu de la très forte activité du centre social et des nombreux projets que l'équipe souhaite développer (activités intergénérationnelles, développement des activités culturelles, accompagnement au numérique...), les locaux ne sont plus adaptés.

Ce centre social ne s'adresse plus uniquement aux habitants du quartier mais a pour vocation à servir à tous les langrois du centre historique et des faubourgs.

Les élus de Langres ont donc lancé, en concertation avec la population et avec l'équipe du centre social, une réflexion sur la conception d'un nouveau bâtiment adapté à l'accueil des usagers, modulable au gré des projets, et permettant de délivrer des services en lien avec les besoins de la population, partout où elle se trouve sur le territoire.

En parallèle, un projet incontournable de redynamisation du centre commercial sera mené. A ce jour, deux commerces contribuent activement à la dynamique du quartier : une supérette installée historiquement et un bar ouvert en 2021. L'offre sera étendue en créant un rayon boulangerie et une boucherie hallal et en installant de nouveaux commerces tels qu'une laverie automatique et un salon de coiffure.

Ces deux projets phares, à vocation sociale et commerciale, font partie d'une réflexion plus globale sur l'aménagement des quartiers neufs pour lesquels services publics, commerces, espaces publics, mobilité douce et liens avec le centre historique et la ville sont à coordonner.

- Coût prévisionnel : 1.500.000 € HT
- GIP : 450.000 € (30 %)
- Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Opérations 3-2, 3-3 et 3-4 – création de voiries Citadelle

La Ville de Langres a engagé depuis plusieurs années la requalification de la Caserne Turenne.

Le projet présenté comprend la requalification des espaces extérieurs tenant compte des différents projet en cours que sont la construction d'un groupe scolaire et la création de logements, mais également des projets existants tels que la piscine, le bâtiment 21 (crèche, auditorium, centre médico psycho pédagogique, entreprises de service, centre communal d'action sociale, institut médico-éducatif, relais assistantes maternelles), l'établissement pour l'insertion dans l'emploi.

Le projet, qui est scindé en trois phases d'aménagement, a pour but de permettre la création de connections.

Opération 3-2 : Création de voiries Citadelle – Phase 1 – Desserte de l'école

- Coût prévisionnel : 1.446.000 € HT
- GIP : 433.800 € (30 %)
- Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Opération 3-3 : Création de voiries Citadelle – Phase 2 – Entre école et foirail

- Coût prévisionnel : 600.000 € HT
- GIP : 180.000 € (30 %)
- Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Opération 3-4 : Création de voiries Citadelle – Phase 3 – Liaison entre l'école et le quartier

- Coût prévisionnel : 1.033.000 € HT
- GIP : 309.900 € (30 %)
- Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Opération 3-5 : Espaces de visio-conférence et de coworking bâtiment 21

Le projet concerne l'aménagement d'un espace de visio-conférence et coworking de 40 m² dans une partie du 2e étage du bâtiment 21 de la Citadelle, côté Nord.

Les travaux consistent notamment en la mise en œuvre d'un faux-plafond phonique, d'un revêtement de sol antidérapant, d'une zone lisse et blanche au mur, d'équipements électriques spécifiques.

- ◆ Coût prévisionnel : 50.000 € HT
- ◆ GIP : 15.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage CCGL

Opération 3-6 : Poursuite de la réhabilitation du bâtiment 10 Citadelle

La CCGL souhaite réhabiliter des locaux afin d'accueillir, en location, l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) Aube, implantée dans l'Aube et en Haute-Marne.

Le choix d'une implantation à Langres s'est révélé au croisement de :

- l'absence de réponse adaptée aux situations complexes dans le Sud du département,
- la dynamique partenariale engagée par le foyer de vie Suzanne Sarazin de Bize avec le centre hospitalier de Langres (charte Romain Jacob),
- le lieu de résidence, à proximité de Langres, des bénéficiaires de l'accueil de jour proposé actuellement à Bize pour des bénéficiaires d'une orientation en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), sans solution pérenne,
- l'opportunité de bénéficier de locaux Place d'Armes du Commandant Chauchard, dans le quartier qui regroupe les services sociaux, médico-sociaux et de santé.

- ◆ Coût prévisionnel : 710.000 € HT
- ◆ GIP : 213.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage CCGL

Opération 3-7 : Bâtiment 22 - Pôle scolaire de la Citadelle – Tranche 2

La Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL) a entrepris la rénovation du bâtiment 22 de la Citadelle de Langres qui fait partie d'un ensemble de bâtiments (friches militaires) en cours de reconversion.

Le bâtiment 22 regroupera à terme les quatre écoles des quartiers neufs : les deux écoles du pôle scolaire des Ouches, l'école maternelle de la Grenouille, l'école élémentaire de la Bonnelle.

Ce regroupement permettra d'améliorer les conditions d'accueil des élèves en temps scolaire et des enfants en temps périscolaire, et de créer un véritable pôle éducatif dans la continuité de la Maison de l'Enfance sur le même quartier.

Le montant des travaux est estimé à 11.000.000 € HT.

Le GIP Haute-Marne, lors de sa réunion du 21 décembre 2020, a pris, dans le cadre du contrat de ville de Langres 2015-2020, une décision de financement sur une première tranche de travaux. Il a accordé à la CCGL une aide limitée à 3.270.844 €, représentant 40 % d'une assiette éligible arrêtée à 8.177.110 € HT.

Il est proposé d'inscrire la tranche 2 dans le cadre du contrat de centralité 2021-2026 pour un montant de travaux de 2.822.890 € HT.

Globalement le GIP Haute-Marne sera financeur du pôle scolaire de la Citadelle à hauteur de 4.400.000 €, soit 40 % du coût global de 11 M€ HT.

- ◆ Coût prévisionnel : 2.822.890 € HT
- ◆ GIP : 1.129.156 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage CCGL

Axe 4 : AMENAGEMENTS ZONES INTERCOMMUNALES

Opération 4-1 : Aire d'accueil des gens du voyage

L'aire actuelle de grand passage du Grand Langres, située à Hûmes-Jorquenay, ne répond plus aux obligations réglementaires depuis le 1er janvier 2022.

La CCGL envisage de réaliser, avant le 31 décembre 2024, une nouvelle aire de passage, d'une capacité d'accueil d'environ 75 caravanes, d'une surface comprise entre 1,5 et 2 hectares.

- Coût prévisionnel : 900.000 € HT
- GIP : 270.000 € (30 %)
- Maîtrise d'ouvrage CCGL

Le conseil d'administration est appelé à se prononcer, au titre de l'action 22-30 « contrats de centralité», sur le contrat de centralité de Langres 2021-2026 et à autoriser le Président à le signer.

Le tableau récapitulatif des opérations figurant dans le contrat de centralité 2021-2026 de la Ville de Langres est annexé à la présente délibération.

Le contrat de centralité de Langres 2021-2026 comporte 20 opérations. Leur coût total s'élève à 17.656.890 € HT avec un volume global de subventions représentant 5.259.356 €, soit 30 %.

Toutefois, les montants de financement sollicités sur les projets (5.259.356 €) étant supérieurs à l'enveloppe attribuée par le Groupement pour la période 2021-2026 (5.000.000 €), le Groupement peut participer au financement des opérations du contrat de ville de Langres dans la limite d'une enveloppe globale de 5.000.000 €. Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Langres 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 20 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX POUR
DECIDE

de se prononcer favorablement, au titre de l'action 22-30 « contrats de centralité», sur le contrat de centralité de Langres 2021-2026 tel que figurant dans le tableau annexé à la présente délibération et d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, la Ville de Langres et la Communauté de communes du Grand Langres.

Le contrat de centralité de Langres 2021-2026 comporte 20 opérations. Leur coût total s'élève à 17.656.890 € HT avec un volume global de subventions représentant 5.259.356 €, soit 30 %.

Toutefois, les montants de financement sollicités sur les projets (5.259.356 €) étant supérieurs à l'enveloppe attribuée par le Groupement pour la période 2021-2026 (5.000.000 €), le Groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de ville de Langres dans la limite d'une enveloppe globale de 5.000.000 €. Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Langres 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 20 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention pourra être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 15 000 € pour Langres.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 2 8 MARS 2022	**Chaumont, le** 2 2 MARS 2022 **LE PRESIDENT**

Contrat de Centralité de Langres 2021-2026
Annexe à la délibération du CA du 11 mars 2022

OPERATION		Maître d'ouvrage	Montant des travaux HT	Participation GIP	
				Montant	%
AXE 1 - AMENAGEMENTS EN CENTRE HISTORIQUE					
1-1	Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du patrimoine (PSMV)	CCGL	500 000	150 000	30%
1-2	Brigade du patrimoine (5 ans)	Ville de Langres	600 000	120 000	20%
1-3	Aménagements Place de Verdun - Place Burelle - Rue Chambrûlard	Ville de Langres	1 500 000	450 000	30%
1-4	Requalification de l'Ilot Morlot	CCGL	2 600 000	520 000	20%
1-5	Restauration du cinéma des jeunes	Ville de Langres	700 000	210 000	30%
1-6	Requalification Chemin de ronde entre Porte Boulière et camping municipal	Ville de Langres	420 000	126 000	30%
1-7	Requalification des voiries intra-muros : rue de la Charité, rue de la Boucherie, rues Lombard et Petit-Bie	Ville de Langres	800 000	240 000	30%
1-8	Requalification des voiries extra-muros : route de Peigney, rue de l'Etoile de Langres	Ville de Langres	325 000	97 500	30%
1-9	Aménagement de la Place Diderot	Ville de Langres	400 000	120 000	30%
1-10	Modernisation des ascenseurs du parking Sous-Bie (portes palières)	Ville de Langres	150 000	45 000	30%
1-11	Réhabilitation d'ouvrages d'art : - Ponts sur la Bonnelle : Moulin Saint-Sauveur, Moulin Roi, Chemin Saint-Sauveur, rue de la Bonnelle, rue du Chanoine Roussel, rue Massotte, rue aux Fées, rue du Pré Buzon, - Quartiers neufs : Passerelle Blanchefontaine, Pont du Pré Buzon, Passerelle des Quartiers neufs, - Voie verte : ouvrage d'art Impasse Maréchal, Pont rue des Sources, ouvrage d'art sur GR7, - Voie Crémaillère : Pont Saint-Gilles, Viaduc hôpital, - Pont sur la Marne route de Peigney, - Ponts voie ferrée : Moulin Rouge, accès station d'épuration, route de Peigney, pont sous ZI des Franchises, - Territoire de Corlée : buse rectangulaire rue de la Cognée, pont rue de la Mairie, pont rue du Moulin, pont et ouvrage ancien Moulin, buse rectangulaire ancienne station d'épuration.	Ville de Langres	500 000	150 000	30%
AXE 2 - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) ET SECURITE					
2-1	Mise en place de systèmes de vidéo-sécurité	Ville de Langres	100 000	30 000	30%
AXE 3 - QUARTIER CITADELLE					
3-1	Quartier Citadelle - Construction d'un nouveau centre social et aménagement de locaux commerciaux	Ville de Langres	1 500 000	450 000	30%
3-2	Création de voirie Citadelle - Phase 1 - Desserte de l'école	Ville de Langres	1 446 000	433 800	30%
3-3	Création de voirie Citadelle - Phase 2 - Entre école et foirail	Ville de Langres	600 000	180 000	30%
3-4	Création de voirie Citadelle - Phase 3 - Liaison entre l'école et le quartier	Ville de Langres	1 033 000	309 900	30%
3-5	Espaces de visio conférence et de co-working bâtiment 21	CCGL	50 000	15 000	30%
3-6	Poursuite de la réhabilitation du bâtiment 10 Citadelle	CCGL	710 000	213 000	30%
3-7	Bâtiment 22 - Pôle scolaire de la Citadelle - Tranche 2	CCGL	2 822 890	1 129 156	40%
AXE 4 - AMENAGEMENT ZONES INTERCOMMUNALES					
4-1	Aire d'accueil des gens du voyage	CCGL	900 000	270 000	30%
	TOTAL GENERAL		17 656 890	5 259 356	30%

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU VENDREDI 11 MARS 2022	N°22-04
OBJET :	**Commune de Rives-Dervoises - création d'un groupe scolaire sur l'ancien site du lycée agricole de Droyes**

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Présentation

La commune de Rives Dervoises est née du regroupement en 2016 des quatre communes historiques de Louze, Longeville-sur-la-Laines, Droyes et Puellemontier. La population totale s'élève à 1.400 habitants.

Depuis la précédente mandature, la commune des Rives Dervoises mène des réflexions sur une reconversion de la friche de l'ancien Lycée agricole de Droyes laissé en déshérence depuis 2015.

Le projet de la municipalité actuelle est de restructurer l'espace foncier occupé par le Lycée autour dans un premier temps de trois opérations principales :

1. 2021-2022 - Groupe scolaire (reprise des bâtiments 3 et 6 et du préau) : 1.869.124 € HT ;
2. 2022-2023 - Résidence séniors (reprise pour partie du bâtiment 5) : 6 studios et 2 logements de type F2 attenants à la salle de restauration : 1.924.617 € HT ;
3. 2023-2024 - 12 appartements dans le cadre d'un « habitat partagé » (bâtiment 4) : 1.635.126 € HT ;

Dans une première phase de fonctionnement, 4,5 emplois seront créés.

Globalement, la commune sollicité le GIP Haute-Marne à hauteur de 24% pour un montant de subvention de 1.296.253 €. Le groupement propose trois décisions.

Création d'un groupe scolaire

La réhabilitation du bâtiment 3 a été étudié pour recevoir a minima le RPI Droyes-Puellemontier (50 élèves actuellement) mais pourra accueillir des élèves d'autres communes.

L'orientation prise aujourd'hui vise à maintenir l'accueil des élèves de maternelles dans les locaux de l'école de la commune historique de Puellemontier.

Le bâtiment à construire recevra, dans un premier temps, au premier étage, l'école primaire située actuellement dans la commune historique de Droyes. Le rez-de-chaussée pourra être utilisé à différentes fins :

- l'intégration partielle de jeunes issus de la Fondation Lucie Lebon ;
- comme salle d'activité périscolaires ou salle destinée à un centre aéré pour les 3-6 ans ;
- comme salle de motricité pour des publics tels que notamment les seniors hébergés dans la partie résidentielle du site.

Le coût de l'opération s'élève à 1.527.292 € HT pour les travaux et 368.722 € HT de prestations annexes soit un total de 1.896.014 € HT sur lequel 1.869.124 € HT serait éligible (l'assurance dommage-ouvrage n'est pas retenue).

Le plan de financement prévisionnel prévoit :

Financeurs	Montant (€)	Taux
Etat	495.296	26%
Conseil régional	189.601	10%
Conseil départemental	361.176	19%
GIP Haute-Marne	458.940	25%
Maître d'ouvrage	373.824	20%
Total	1.869.124	100%

Financement GIP Haute-Marne

L'opération est éligible à l'action 22-24 "Groupes scolaires". Le plan de financement pourrait être optimisé si le GIP Haute-Marne accordait une aide de 25%, dans la limite de 458.940 €.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (100.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la commune de Rives-Dervoises, une aide pour la création d'un groupe scolaire sur l'ancien site du lycée agricole de Droyes dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.869.124 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 25%, dans la limite de 458.940 €, au titre de l'action 22-24 "Groupes scolaires".

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX POUR
DECIDE

d'accorder à la commune de Rives-Dervoises, une aide pour la création d'un groupe scolaire sur l'ancien site du lycée agricole de Droyes dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.869.124 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 25%, dans la limite de 458.940 €, au titre de l'action 22-24 "Groupes scolaires".

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (100.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 2 8 MARS 2022	**Chaumont, le** 2 2 MARS 2022 **LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU VENDREDI 11 MARS 2022	N°22-05
OBJET : Commune de Rives-Dervoises - création d'une résidence séniors de huit logements	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Présentation

La commune de Rives Dervoises est née du regroupement en 2016 des quatre communes historiques de Louze, Longeville-sur-la-Laines, Droyes et Puellemontier. La population totale s'élève à 1.400 habitants.

Depuis la précédente mandature, la commune des Rives Dervoises mène des réflexions sur une reconversion de la friche de l'ancien Lycée agricole de Droyes laissé en déshérence depuis 2015.

Le projet de la municipalité actuelle est de restructurer l'espace foncier occupé par le Lycée autour dans un premier temps de trois opérations principales :

1. 2021-2022 - Groupe scolaire (reprise des bâtiments 3 et 6 et du préau) : 1.869.124 € HT ;
2. 2022-2023 - Résidence séniors (reprise pour partie du bâtiment 5) : 6 studios et 2 logements de type F2 attenants à la salle de restauration : 1.924.617 € HT ;
3. 2023-2024 - 12 appartements dans le cadre d'un « habitat partagé » (bâtiment 4) : 1.635.126 € HT ;

Dans une première phase de fonctionnement, 4,5 emplois seront créés.

Globalement, la commune sollicité le GIP Haute-Marne à hauteur de 24% pour un montant de subvention de 1.296.253 €. Le groupement propose trois décisions.

Création d'une résidence séniors de huit logements

Le projet vise en la création d'une résidence huit logements (six studios de 38 m² et deux type 2 de 58 m²) s'insérant dans un projet global intergénérationnel. Elle prendra place dans l'ancien internat du lycée agricole.

Elle sera attenante à la salle de restauration (non chiffrée), à la cuisine et à des espaces communs.

Les objectifs sont :

- De proposer à la location des appartements équipements d'un coin cuisine, à une population prioritairement âgée de plus de 60 ans ;
- D'offrir des services aux locataires pour préserver le lien social, prévenir le vieillissement et assurer une surveillance adaptée ;
- De créer des lieux communs (salle à manger familiale, chambre d'appoint, salle de détente, salle d'accueil des professionnels, buanderie,...) ;
- D'aménager les surfaces extérieures en vue de créer des activités communes (jardins partagés, médiation animale,...).

Le gain attendu est un maintien sur le territoire d'une population vieillissante tout en libérant des logements anciens, parfois insalubres et énergivores au projet de logements plus petits et répondant aux exigences actuelles en matière énergétique notamment.

Des services de surveillance par la domotique seront proposés aux locataires ainsi que des animations afin de prolonger cette période de vie en autonomie.

Le coût de l'opération s'élève à 1.572.636 € HT pour les travaux et 379.668 € HT de prestations annexes soit un total de 1.952.305 € HT sur lequel 1.924.617 € HT serait éligible (l'assurance dommage-ouvrage n'est pas retenue).

Le plan de financement prévisionnel prévoit :

Financeurs	Montant (€)	Taux
Etat	510.000	26%
Conseil régional	192.461	10%
Conseil départemental	337.396	18%
GIP Haute-Marne	507.069	26%
Maître d'ouvrage	384.923	20%
Total	1.924.617	100%

Financement GIP Haute-Marne

L'opération est éligible à l'action 22-20 "Habitat locatif à titre de résidence principale". Le plan de financement pourrait être optimisé si le GIP Haute-Marne accordait une aide de 26%, dans la limite de 507.069 €.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (35.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la commune de Rives-Dervoises, une aide pour la création d'une résidence séniors de huit logements sur l'ancien site du lycée agricole de Droyes dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.924.617 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 26%, dans la limite de 507.069 €, au titre de l'action 22-20 "Habitat locatif à titre de résidence principale".

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX POUR
DECIDE

d'accorder à la commune de Rives-Dervoises, une aide pour la création d'une résidence séniors de huit logements sur l'ancien site du lycée agricole de Droyes dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.924.617 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 26%, dans la limite de 507.069 €, au titre de l'action 22-20 "Habitat locatif à titre de résidence principale".

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (35.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 2 8 MARS 2022	**Chaumont, le** 2 2 MARS 2022 **LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU VENDREDI 11 MARS 2022	N°22-06
OBJET : Commune de Rives-Dervoises - création de 12 logements partagés dans l'ancien lycée agricole de Droyes	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Présentation

La commune de Rives Dervoises est née du regroupement en 2016 des quatre communes historiques de Louze, Longeville-sur-la-Laines, Droyes et Puellemontier. La population totale s'élève à 1.400 habitants.

Depuis la précédente mandature, la commune des Rives Dervoises mène des réflexions sur une reconversion de la friche de l'ancien Lycée agricole de Droyes laissé en déshérence depuis 2015.

Le projet de la municipalité actuelle est de restructurer l'espace foncier occupé par le Lycée autour dans un premier temps de trois opérations principales :

1. 2021-2022 - Groupe scolaire (reprise des bâtiments 3 et 6 et du préau) : 1.869.124 € HT ;
2. 2022-2023 - Résidence séniors (reprise pour partie du bâtiment 5) : 6 studios et 2 logements de type F2 attenants à la salle de restauration : 1.924.617 € HT ;
3. 2023-2024 - 12 appartements dans le cadre d'un « habitat partagé » (bâtiment 4) : 1.635.126 € HT ;

Dans une première phase de fonctionnement, 4,5 emplois seront créés.

Globalement, la commune sollicité le GIP Haute-Marne à hauteur de 24% pour un montant de subvention de 1.296.253 €. Le groupement propose trois décisions.

Création de 12 logements partagés

Le projet vise en la création de 12 logements aux surfaces variant de 35 à 58 m² s'insérant dans un projet global intergénérationnel. Elle prendra place dans l'ancien internat du lycée agricole.

Ces logements pourront être proposés à des personnes seules (séniors et personnes handicapées) voire quelques couples, permettant des échanges dans le cadre d'aménagements extérieurs et à l'intérieur du bâtiment 5 hébergeant la résidence sénior.

Les objectifs sont :

- De proposer à la location des appartements équipements d'un coin cuisine, à une population prioritairement âgée de plus d e60 ans ;
- D'offrir des services aux locataires pour préserver le lien social, prévenir le vieillissement et assurer une surveillance adaptée ;
- De créer des lieux communs (salle à manger familiale, chambre d'appoint, salle de détente, salle d'accueil des professionnels, buanderie,...) ;
- D'aménager les surfaces extérieures en vue de créer des activités communes (jardins partagés, médiation animale,...).

Le gain attendu est un maintien sur le territoire d'une population vieillissante tout en libérant des logements anciens, parfois insalubres et énergivores au projet de logements plus petits et répondant aux exigences actuelles en matière énergétique notamment.

Des services de surveillance par la domotique seront proposés aux locataires ainsi que des animations afin de prolonger cette période de vie en autonomie.

Le coût de l'opération s'élève à 1.336.088 € HT pour les travaux et 322.561 € HT de prestations annexes soit un total de 1.658.649 € HT sur lequel 1.635.126 € HT serait éligible (l'assurance dommage-ouvrage n'est pas retenue).

Le plan de financement prévisionnel prévoit :

Financeurs	Montant (€)	Taux
Etat	427.144	26%
Conseil régional	163.512	10%
Conseil départemental	327.664	20%
GIP Haute-Marne		24%
Maître d'ouvrage	327.025	20%
Total	1.635.126	100%

Financement GIP Haute-Marne

L'opération est éligible à l'action 22-20 "Habitat locatif à titre de résidence principale". Le plan de financement pourrait être optimisé si le GIP Haute-Marne accordait une aide de 24%, dans la limite de 389.781 €.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (35.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la commune de Rives-Dervoises, une aide pour la création de 12 logements partagés dans l'ancien lycée agricole de Droyes dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.635.126 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 24%, dans la limite de 389.781 €, au titre de l'action 22-20 "Habitat locatif à titre de résidence principale".

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX POUR
DECIDE

d'accorder à la commune de Rives-Dervoises, une aide pour la création de 12 logements partagés dans l'ancien lycée agricole de Droyes dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.635.126 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 24%, dans la limite de 389.781 €, au titre de l'action 22-20 "Habitat locatif à titre de résidence principale".

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (35.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le

Le Commissaire du Gouvernement

2 8 MARS 2022

Chaumont, le 2 2 MARS 2022

LE PRESIDENT

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU VENDREDI 11 MARS 2022	N°22-07
OBJET : Commune de Nogent - réhabilitation de l'ex-Hôtel du Commerce	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Nogent, bourg-centre de près de 4.000 habitants, est la quatrième ville du département. Elle abrite un important bassin économique de la Haute-Marne, basé sur la transformation des métaux.

L'Hôtel du Commerce, dernier hôtel-restaurant encore en activité de Nogent, a fermé fin 2016, les deux autres ayant fermé quelques années plus tôt pour des raisons de mise aux normes et d'accessibilité.

Cette fermeture et la friche urbaine qui en résulte sont problématiques à plusieurs titres.

Tout d'abord, l'absence d'un lieu d'hébergement et de restauration de qualité à moins d'une vingtaine de kilomètres est pénalisant pour une clientèle d'affaires. En effet, la ville possède une importante zone industrielle réunissant 41 entreprises industrielles employant 1.050 salariés, qui génèrent au quotidien de nombreux flux économiques et de personnes travaillant en lien ou pour les entreprises du bassin : représentants, fournisseurs, clients, formateurs, direction de groupe, nationaux et internationaux. A cette zone s'ajoute 44 enseignes commerciales réparties sur trois pôles employant au total plusieurs centaines de personnes.

Cette absence d'offre hôtelière pénalise également une clientèle touristique de passage attirée par le passé de la cité coutelière.

De plus, la municipalité de Nogent a engagé depuis quelques années un ambitieux programme de requalification de son centre-ville : redimensionnement des chaussées, mise en accessibilité de l'espace public, enfouissement des réseaux aériens, ...). L'état actuel du bâtiment dénote dans le paysage urbain.

En décembre 2018, le conseil municipal a décidé l'acquisition des locaux de l'ancien Hôtel du Commerce. Sur la base d'un APD rendu début juillet 2021, l'opération de réhabilitation du bâtiment s'élève à 3.231.999 €HT dont 198.000 €HT d'acquisition, 2.878.499 € HT de travaux et 155.500 €HT de prestations intellectuelles.

L'acquisition du bâtiment ayant été réalisée avant la saisine du groupement, l'assiette éligible s'élève à 3.033.999 € HT.

Financeurs	Montant	Taux
FEDER	375.495	12%
Etat (FSIL)	455.099	15%
Conseil régional	455.099	15%
Conseil régional (Climaxion)	75.232	2%
Conseil départemental	179.166	6%
EDF - GIP (MDE)	25.000	1%
GIP Haute-Marne	862.108	28%
Maître d'ouvrage	606.800	20%
Total	3.033.999	100%

Les loyers perçus sur l'exploitant sont estimés entre 30.000 et 40.000 €/an.

L'opération est éligible à l'action 22-07 "Investissements à vocation économique en location simple", cette aide s'élève à 28%, dans la limite de 862.108 €.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (100.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder une aide à la commune de Nogent pour la réhabilitation de l'ex-Hôtel du Commerce dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 3.033.999 € HT.

Au titre de l'action 22-07 "Investissements à vocation économique en location simple", cette aide s'élève à 28%, dans la limite de 862.108 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX POUR
DECIDE

d'accorder une aide à la commune de Nogent pour la réhabilitation de l'ex-Hôtel du Commerce dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 3.033.999 € HT.

Au titre de l'action 22-07 "Investissements à vocation économique en location simple", cette aide s'élève à 28%, dans la limite de 862.108 €.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (100.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 2 8 MARS 2022	**Chaumont, le** 2 2 MARS 2022 **LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU VENDREDI 11 MARS 2022	N°22-08
OBJET : **Conseil départemental de la Haute-Marne - aménagement de la R D635 - suppression du PN22 - phase étude avant-projet**	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La ville de Saint-Dizier est traversée par la voie ferrée reliant Blesme-Haussignémont à Chaumont.

Le passage à niveau n° 22 (PN 22) est équipé de portiques de limitation de hauteur en raison d'une caténaire abaissée pour le passage sous le pont routier adjacent.

De nombreux bris de portiques ont été constatés du fait notamment d'une circulation importante de poids lourds circulant dans la rue de la Scierie du Grand Chantier et franchissant la voie ferrée au niveau du PN 22.

Le PN 22 est à ce titre classé « préoccupant » par l'Etat et la SNCF. Il est inscrit dans le programme national de sécurisation des passages à niveau (153 PN inscrits au 21 novembre 2019).

Sa suppression est inscrite à l'action 2.1.3 du Projet de Développement du Territoire (PDT) pour l'accompagnement de CIGEO signé lors du Comité de Haut Niveau du 4 octobre 2019.

Le plan de financement prévoit une intervention du GIP Haute-Marne à 35% aux côtés de l'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise et de la Ville de Saint-Dizier au taux de 10% pour chacune des deux collectivités.

Dans le cadre d'une convention signée en 2013 par la Ville, le conseil général et RFF, une étude préliminaire de suppression du passage à niveau a été réalisée en août 2014, pour voir s'il était possible de reporter la circulation empruntant le PN 22 sur la RD 635 franchissant la voie ferrée avec le pont de la Bougaille.

La solution retenue suite à cette étude consiste à reconstruire le pont de la Bougaille d'une capacité portante supérieure à l'actuelle (la circulation est aujourd'hui interdite à tous les convois exceptionnels d'un tonnage supérieur au tonnage fixé par le Code de la Route) et d'une longueur d'environ 35 m contre 70 m actuellement ; ainsi que l'aménagement de plusieurs carrefours sur la RD 635. Cette solution permettrait à la fois la suppression du PN 22 et l'emprunt de la RD 635 par les transports exceptionnels devant desservir la zone de référence située à proximité.

Dans le cadre d'une convention quadripartite (Ville de Saint-Dizier, Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne), il est prévu l'étude de deux solutions de reconstruction de l'ouvrage d'art :

- une reconstruction sur place ;
- la construction de l'ouvrage à proximité afin de limiter au maximum la durée de la déviation de la circulation.

Compte-tenu du coût estimé de l'opération (15 M€ HT) et le niveau de l'étude réalisée en 2013-2014 (étude n'ayant pas défini précisément les emprises nécessaires pour les nouveaux carrefours et ayant chiffré les travaux de reconstruction de l'ouvrage sur la base de ratios), il est nécessaire de faire réaliser des études de niveau avant-projet avant de prendre une décision sur la réalisation des travaux.

Le plan de financement de ces études estimées à 450.000 € HT pourrait être le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
Agglomération de Saint-Dizier	45.000	10%
Ville de Saint-Dizier	45.000	10%
GIP Haute-Marne	157.500	35%
Maître d'ouvrage	202.500	45%
Total	450.000	100%

L'action 22-36 "Programmes routiers" donne la possibilité d'accompagner les opérations départementales en matière de travaux de modernisation ou de création de routes départementales et de ponts. Le taux mobilisable au titre du programme d'activité est de 25% en zone de proximité.

L'engagement à un taux de 35% dépassant les modalités prévues au programme d'activité, la décision relève de l'assemblée générale du groupement.

Dans le cadre l'aménagement de la RD 635, il est proposé au conseil d'administration :

- d'accorder au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide pour la phase étude avant-projet de la suppression du PN 22 dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 450.000 € HT.
  Cette aide pourrait s'élever à 35%, dans la limite de 157.500 €, au titre de l'action 2.1.3 du Projet de Développement du Territoire (PDT) pour l'accompagnement de CIGEO. Ce projet a été approuvé par la décision de l'assemblée générale du groupement du 23 septembre 2019 donnant délégation au conseil d'administration pour le financement des opérations inscrites aux voltes 1 et 2 du PDT.
- d'approuver la convention ci-jointe relative aux modalités de réalisation d'une étude de niveau avant-projet et des procédures administratives nécessaires pour l'aménagement de la RD 635 dans le cadre de la suppression du passage à niveau n°22 sur le territoire de la Ville de Saint-Dizier.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX POUR
DECIDE

dans le cadre l'aménagement de la RD 635 :

- d'accorder au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide pour la phase étude avant-projet de la suppression du passage à niveau n°22 dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 450.000 € HT.
  Cette aide s'élevera à 35 %, dans la limite de 157.500 €, au titre de l'action 2.1.3 du Projet de Développement du Territoire (PDT) pour l'accompagnement de CIGEO. Ce projet a été approuvé par la décision de l'assemblée générale du groupement du 23 septembre 2019 donnant délégation au conseil d'administration pour le financement des opérations inscrites aux voltes 1 et 2 du PDT.
- d'approuver la convention ci-jointe relative aux modalités de réalisation d'une étude de niveau avant-projet et des procédures administratives nécessaires pour l'aménagement de la RD 635 dans le cadre de la suppression du passage à niveau n°22 sur le territoire de la Ville de Saint-Dizier.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 28 MARS 2022	**Chaumont, le** 22 MARS 2022 **LE PRESIDENT**